lorsqu'il fut renversé par une voiture de teinturier.

Dans sa chute Helfert a eu l'épaule gauche cassée. On l'a transporté aussitôt chez M. Dierickx cabaretier, où il a reçu les soins de M. le docteur Ch. Bernard qui l'a fait admettre à l'hôpital.

Chronique colombophile. — *La Fédération Roubaisienne* nous prie de publier l'avis suivant :

« Le renouvellement annuel de la commission de la *Fédération Roubaisienne* pour 1888 s'est terminé comme suit : 400 membres environ sur les 30 sociétés fédérées avaient pris part au vote ; ont été élus : Président, E. Weerts ; président d'honneur, J. Willem ; vice-président, A. Draux ; trésorier, E. Catteau ; secrétaire, J. Mercier ; secrétaire-adjoint, J. Marcq; Archiviste, E. Wille; commissaires : A. Balcaen, H. Catel, J. Duthoit, E. Dupuis, O. D'hal, T. Carlier, C. Deffrenne, F. Fremaux, J. François, E. Hubert, V. Pruvost, I. Volcke, V. Verbauvhède.

» NOTA. — Dans sa première séance, 21 courant, la commission a abaissé le prix d'entrée à la Fédération à 50 fr. par société au lieu de 100 fr., prix antécédant, les sociétés désireuses de se faire fédérer sont priés de se presser, le nombre en sera prochainement limité. Elle a également voté l'admission à sociétés nouvelles.

» Les sociétés qui n'ont pas de membre de la commission voudront bien envoyer leur représentant pour l'année (article du règlement général de 1887) le mercredi 25 courant, à 8 h. 1|2 du soir, munie d'une lettre du président de leur société.

» *Avis.* — La situation des amateurs dans les zônes civiles sera prochainement contrôlée ou vérifiée par des bureaux établis dans divers quartiers de la ville de Roubaix, Croix et Mouveaux.

Mouvement du canal de Roubaix. — Bateaux arrivés : *Le Fils unique*, houille, venant de Pont-à-Vendin ; *Jeune Clodomir*, houille, à Meurchin ; *Sans Crainte*, houille, id. Anzin ; *Anamite*, avoine, id. Anvers.

RÉUNIONS ET CONVOCATIONS

Société de consommation. — Une assemblée générale des sociétaires aura lieu le dimanche 29 janvier prochain, à 11 heures précises, dans la salle de l'hôtel des pompiers. Voici l'ordre du jour de cette réunion :

Lecture du procès-verbal. — Inventaire et répartition des bénéfices. — Renouvellement de deux membres de l'administration. — Renouvellement du Conseil de surveillance. — Propositions diverses.

L'entrée de la salle sera rigoureusement refusée aux personnes qui ne seraient pas porteurs de la convocation.

Les sociétaires qui désireraient poser leur candidature, sont priés de le faire savoir, au moins quatre jours à l'avance, au siège de la Société, pour figurer sur les bulletins de vote.

Des cartes donnant droit à prendre part au scrutin et des bulletins de vote seront distribués à l'entrée de la salle.

TOURCOING

Le conseil municipal est convoqué en séances extraordinaires qui auront lieu les vendredi 27 et mardi 31 janvier.

Voici la nomenclature des affaires qui seront traitées dans le cours de ces deux séances :

Listes électorales; nomination de deux membres pour compléter la commission de jugement des réclamations. — Lycée; projet d'installation d'ateliers pour le travail du bois et du fer, et d'installation d'un réfectoire pour les maitres répétiteurs. — Hospices; projet de mise en vente d'un terrain; avis du conseil municipal. — Enlèvement des boues; mise en adjudication des denrées nécessaires à la nourriture des chevaux; modification des prix. — Service des eaux; assurance de l'usine de Bousbecque.

Maison rue de Tournai ; renouvellement de la police d'assurance. — Nouveau Conditionnement ; plan de distribution ; communication ; résolution à prendre en vue de la confection des plans définitifs. — Ateliers de l'école supérieure de la rue de Gand; complément de matériel, crédit. — Réclamation Bastenaire ; jugement du tribunal qui la rejette ; communication. — Réclamation par la Régie de l'enregistrement du droit de transmission de 0.20 c., par 100 francs sur les obligations de l'emprunt de 2.250 000 francs.

Compagnie des sapeurs-pompiers, habillement et équipement (soumission pour le crédit) ; demande d'indemnité par les pompiers casernés pour retard dans l'habillement ; achat de grenades et d'annihilateurs (système Bernheim), achat d'une échelle de sauvetage ; installation de sonneries électriques destinées à mettre le poste téléphonique en communication avec MM. les officiers. — Réception de travaux et fournitures. — Crédits supplémentaires. — Indemnités pour cession de terrains à la voie publique. — Modifications à l'entreprise Rouzé pour travaux à l'Hôtel-de-Ville, — Conditionnement ; approbation d'un marché.

Rapports de Commissions : Budget communal pour 1888 (rapporteur M. Louis Honoré). — Budget des hospices pour 1888 (rapporteur M. Dewyn). — Budget du bureau de bienfaisance (rapporteur M. Dessauvages). — Projet d'achat d'un terrain pour agrandissement de la cour de l'école de garçons de la Croix Rouge et de construction d'une maison pour l'instituteur. — Projet d'achèvement des églises de Croix Rouge et du Sacré Cœur. — Factorat des halles : demande de renouvellement du traité. — Cahier des charges pour travaux d'entrerien des bâtiments communaux.

Une scène de violences qui s'est produite dans la nuit de dimanche à lundi, a amené l'arrestation d'un sieur Henri Motte, corroyeur, rue des Carliers. Celui-ci, après avoir passé une bonne partie du dimanche dans les cabarets, regagnait son domicile, la tête suffisamment échauffée, en compagnie de M. Debuquoy, boulanger rue Neuve de Roubaix.

Une discussion survint entre les deux hommes et Motte porta à son compagnon des coups qui firent à ce dernier des blessures assez sérieuses à la tempe.

A la suite d'une plainte déposée par M. Debuquoy, une enquête fut ouverte et Henri Motte a été transféré hier à Lille.

S'adresser au bureau du journal, 42, rue des Poutrains, pour les fournitures de bureau et les commandes d'imprimés de tous genres : têtes de lettres, factures, memorandums, bulletins d'envoi, mandats, circulaires, registres spéciaux, livres à souches, etc. ; programmes et affiches de concerts, avis de naissance et de mariage, lettres de convoi et d'obit donnant droit à l'insertion dans le journal.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX.—AVISGRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition,) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

LAINES

En vente à la librairie du *Journal de Roubaix*, TABLEAU SYNOPTIQUE DES FLUCTUATIONS DE COURS, EN 1887 DU PEIGNÉ ET DE LA BLOUSSE, Buenos-Ayres, et RELEVÉ DES MOUVEMENTS DES CONDITIONS PUBLIQUES des principaux centres industriels du Nord. — Prix : 0.50 c.

LILLE

Bonne foi opportuniste. — C'est à Villemessant que l'histoire suivante est arrivée. Il se trouvait dans les bureaux de rédaction du *Figaro*, lorsqu'une dépêche de l'*Agence Havas* vint apporter la nouvelle d'un grand incendie à Dieppe. Au milieu de l'affolement général, un vicaire d'une des paroisses de Dieppe s'était particulièrement distingué ; au péril de ses jours, il avait sauvé deux petits enfants abandonnés dans une mansarde et avait reçu des brûlures très graves.

— Tenez, dit en riant M. de Villemessant, je parie que le *Siècle* va couper l'histoire du « curé ».

— Impossible, répondirent ses auditeurs, il n'y a pas là dedans de question religieuse ; il ne s'agit que d'un acte de courage et d'une question d'humanité.

— Vous verrez.

Et le lendemain le *Siècle* avait reproduit textuellement la dépêche de Dieppe ; mais il avait eu soin de couper l'incident du « curé » et ne faisait en aucune façon mention de l'acte courageux du vicaire.

Nous devons ajouter que le *Siècle* fut le seul à commettre ce déni de justice.

Cette histoire nous est revenue à la mémoire dimanche dernier. Dans le concours ouvert par la *Société industrielle du Nord*, treize élèves étaient en présence : dix du Lycée de Lille, deux de l'Institut industriel et un des frères des Ecoles chrétiennes, des *ignorantins*, comme on les appelle délicatement dans la presse de gauche.

C'est l'élève des ignorantins, le jeune Edmond Gasnier, qui a obtenu le premier prix d'Allemand.

Nous aurions parié que le *Progrès* ne soufflerait pas mot de la qualité de l'élève.

C'est ce qui est arrivé. Le *Progrès* a reproduit intégralement le palmarès; il a fait connaître l'institution à laquelle appartenaient les autres lauréats; mais, pour le jeune Gasnier il a coupé purement et simplement ces mots : *élève des frères des Ecoles chrétiennes.*

Nous devons ajouter que, dans toute la presse locale, le *Progrès* a été seul à agir ainsi.

C'est égal, dit la *Dépêche*, c'est une jolie chose que la bonne foi opportuniste.

Excitation de mineures à la débauche. — La nommée Maria Pollaert, demeurant rue des Etaques, où elle se livre à la prostitution, a été arrêtée pour excitation de mineures à la débauche.

Ce qu'il y a de plus triste, c'est que Maria Pollaert est elle-même mineure.

Le pseudo sergent Gudt. — Le fameux escroc Gudt, n'a pas encore comparu devant le tribunal correctionnel.

Il est toujours en prison à Avesnes, où il sera jugé quand le parquet aura pu établir suffisamment son identité et sa culpabilité.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du 15 décembre 1887

(Compte-rendu analytique du *Journal de Roubaix*)

Présidence de M. JULIEN LAGACHE, maire

(Suite Voir le *Journal de Roubaix* du 23 janvier.)

Le corps des sapeurs-pompiers

ARTICLE 56. — *Dépenses du corps des sapeurs-pompiers. — Dépenses admises en 1887 : 29.110 fr ; dépenses proposées : 29.110.*

M. ALFRED REBOUX. — Les services et le dévouement de nos pompiers méritent toute notre reconnaissance. Mais les derniers sinistres nous ont fourni cette démonstration que le corps n'est plus assez nombreux. Une organisation plus parfaite s'impose dans une ville comme celle-ci La question a déjà été soulevée, je demande qu'elle soit reprise et fasse l'objet d'un nouvel examen de la part des commissions compétentes. Je voudrais, pour ma part, le maintien des pompiers volontaires auxquels on adjoindrait trente hommes répartis en permanence dans des postes établis sur divers points de la ville, avec le matériel nécessaire.

On pourrait les assermenter et les utiliser aussi pour les services d'ordre.

Une indemnité plus forte, calculée sur les heures de service, devrait être donnée aux pompiers volontaires qu'on recruterait parmi les ouvriers d'état.

M. H. BUISINE. — Attendons que Tourcoing se prononce sur l'essai du même genre qu'il fait actuellement.

M. P. WATINE. — Je suis tout-à-fait de l'avis de M. Buisine. Quant au recrutement du corps, avec le nouveau règlement qui fonctionnera à partir du 1er janvier, j'en attends les meilleurs effets. Les avantages que nous faisons aux soldats rentrant du service nous laissent espérer de nombreux engagements.

Les officiers actuels sont à la hauteur de leur mission, et nous donnent toute satisfaction.

M. H. BUISINE. — A la dernière revue, j'ai constaté qu'il n'y avait que 49 fusils.

M. P. WATINE. — Dans une revue il peut se faire que tous les pompiers ne soient pas présents. Le corps compte, en tout cas plus de 49 membres. Il y en a 130.

M. H. BUISINE. — Oui, sur le papier.

M. P. WATINE. — D'ailleurs nous ne mandatons les paiements que sur l'effectif constaté.

M. ALFRED REBOUX. — Je ne puis que m'associer à M. Watine dans l'hommage qu'il rend et que j'avais rendu avant lui aux pompiers et à leurs chefs. Je souhaite vivement que le nouveau règlement donne tous les heureux résultats qu'il en attend. Mais je persiste à croire qu'il y a plus et mieux à faire. On vient de parler de Tourcoing. Je demande précisément que les commissions compétentes reçoivent le mandat de suivre de près l'expérience tentée chez nos voisins. Elle me paraît fort digne d'intérêt.

M. A. VINCHON. — Il y a un dossier tout préparé. Mais cela coûterait trop cher : 110 000 fr. par an.

La proposition de M. Alfred Reboux est renvoyée aux commissions des finances et des pompiers.

Les chaussées pavées

ARTICLE 68. — *Entretien des chaussées pavées. — Dépenses admises en 1887 : 80,000 f.; dépenses proposées : 75,000 francs.*

M. LE DOCTEUR CARRETTE. — S'est-on assuré, par expérience, que les pavés français qui Joivent remplacer les pavés belges sont aussi résistants que les autres ?

M. J.-B. PENNEL. — Les pavés français que l'on va employer, sont un peu moins durs que les pavés belges, mais ils ont l'avantage d'être moins glissants, et par leurs dimensions, ils auront largement la durée des autres.

M. ALFRED REBOUX. — Il ont surtout l'avantage d'être français !

Enlèvement des immondices

Article 7. — Enlèvement des immondices — Dépenses admises en 1887 : 80.900 fr. : dépenses proposées : 85.530 fr.

M. LE DOCTEUR CARRETTE. — Je comprends que les frais d'enlèvement des immondices soient de plus en plus onéreux sur l'augmentation du nombre des rues. Mais nos droits de voirie n'augmentent pas.

M. J-B. PENNEL. — Si, cette année, au lieu de 37,000 francs, ces droits vont s'élever à 50,000 fr.

M. LE MAIRE. — Si le chiffre prévu n'est pas plus élevé, cela n'empêche pas la ville de recevoir.

M. G. HEYNDRICKX. — Il y a actuellement une tendance à éviter les frais de voirie. On se sert des terrains vagues.

PROPOSITIONS

Quelques conseillers ont ensuite présenté diverses propositions en dehors des questions du budget.

Le service des postes. — Un service spécial pour les cartes de nouvel an

M. LE DOCTEUR CARRETTE. — Nous aurons prochainement huit facteurs.

M. LE MAIRE. — Je n'en suis pas avisé officiellement.

M. LE DOCTEUR CARRETTE. — Non, mais officieusement. Je voudrais que l'administration des postes, dans les premiers jours de l'année, employât tout ou une partie de ses nouveaux facteurs, au service spécial des cartes, imprimés.

M. LE MAIRE. — J'écrirai au directeur des postes.

M. LE DOCTEUR CARRETTE. — De cette façon le service ordinaire des lettres et les envois commerciaux ne sera pas révolutionné pendant quatre à cinq semaines, comme il l'est, chaque année, en janvier.

M. LE MAIRE. — Nous ferons en sorte que l'administration des postes entre dans cette voie.

Les accidents du canal de Roubaix

M. FAUVARQUE. — Depuis quelque temps, les accidents du canal se multiplient. Ne pourrait-on éclairer les abords des ponts, et y mettre des becs de gaz comme ceux de la rue de la Gare.

M. P. DAZIN. — Il s'est effectivement produit, depuis dimanche dernier, quatre accidents mortels depuis le pont du Sacré-Cœur, jusqu'à celui du chemin de fer, au Sartel.

Je signale ce dernier pont comme des plus dangereux, même en plein jour. Il est urgent d'y mettre des *garde-fous.*

M. A. FAIDHERBE. — Il y a cinq ou six ans, on ne voulait pas entendre parler de garde-fous le long du canal.

M. P. DESTOMBES. — En ce qui concerne la voirie urbaine, il est facile de donner satisfaction à la demande de M. Fauvarque. Mais, pour les candélabres à placer près des ponts du canal, nous nous trouvons là sur le domaine de l'Etat. Il nous faut une autorisation spéciale.

M. FAUVARQUE. — Cette autorisation, on peut la demander.

M. LE MAIRE. — Nous nous occuperons de la question.

M. FAUVARQUE. — Merci, M. le Maire.

Une rue Boucicaut

M. H. BUISINE. — Messieurs, les journaux ont annoncé que Mme Boucicaut, qui vient de mourir, a légué, par testament, une somme de 2,650,000 fr. qui devra servir à l'établissement de trois maisons de refuge dans les arrondissements désignés.

L'arrondissement de Lille, est compris dans cette libéralité.

On peut, je crois, affirmer sans crainte, que Mme Boucicaut a eu particulièrement pour intention de faire largement profiter de ses bienfaits la ville de Roubaix, avec laquelle sa maison fait tant d'affaires.

Quoiqu'il en soit, et jusqu'à plus ample informé, je crois entrer dans les vues du Conseil, en proposant un vote de remerciements à la famille de la défunte, et j'ai l'honneur de vous prier de décider que la rue Nain, qui se trouve au centre des affaires, et dont peu de Roubaisiens pourraient expliquer le nom, portera désormais le nom de rue Boucicaut.

Je demande l'urgence pour ma proposition.

M. P. WATINE. — Je serai de l'avis de M. Buisine quand nous connaîtrons la teneur du testament de Mme Boucicaut. Rien ne nous prouve que l'établissement en question sera créé à Roubaix. Nous saurons alors témoigner toute notre reconnaissance. N'anticipons pas.

M. H. BUISINE. — Je n'ai pas fait cette motion sans m'être renseigné.

M. P. WATINE. — L'établissement peut tout aussi bien être érigé entre Armentières et Roubaix, qu'entre Lille et Roubaix.

Une caisse de retraite pour les ouvriers de Roubaix

M. L. CORDONNIER. — Messieurs, j'ai l'honneur de proposer, à votre examen, un projet de caisse de retraite pour les ouvriers de Roubaix.

M. Faidherbe a bien voulu me prêter son concours et m'aider de sa grande expérience pour l'étude des statuts.

Cette question est d'ailleurs trop importante pour n'être pas sérieusement approfondie, avant d'être soumise à une discussion générale. En conséquence, je prie Monsieur le Maire de bien vouloir saisir le Conseil de ce projet et d'en provoquer le renvoi à la commission compétente.

M. ALFRED REBOUX. — Une commission spéciale a été nommée.

La proposition de M. Cordonnier est renvoyée à la commission spéciale et aux 2e et 1re commissions.

Refuges de nuit

M. H. BUISINE. — Messieurs, il existe, à Londres, à Bruxelles, à Liège et à Reims, et dans d'autres villes de l'importance de la nôtre, des refuges de nuit et des chauffoirs pour les malheureux sans asile.

Dans certaines villes, cette œuvre de l'hospitalité de nuit a été créée par l'initiative privée.

Roubaix, par l'importance de son industrie, reçoit, chaque jour, des ouvriers étrangers, qui viennent (souvent à pied) y chercher du travail.

Inutile de dire que, le plus souvent, ces ouvriers sont sans ressources et qu'ils n'ont que celle de demander l'hospitalité à la police.

J'ai la confiance qu'une œuvre semblable, patronnée par la municipalité, serait bien accueillie du public fortuné, et j'ai l'honneur de vous prier de décider que cette question sera étudiée par vous.

Je me suis entouré de renseignements que je serai heureux de communiquer aux commissions. Ils sont de nature à leur faciliter leur tâche.

La proposition de M. H. Buisine est renvoyée aux 2e et 1re commissions.

La séance est levée à 9 h. 50.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du lundi 23 janvier 1888

PRÉSIDENCE DE M. PARENTY.

Aux jours de fête, l'été, quand la nature les invite à chercher dans la campagne un air plus pur et plus sain que celui de la ville, les roubaisiens aiment à diriger leurs pas vers le magnifique jardin de Barbieux.

Tout dans ce frais séjour est fait pour enchanter. Les artistes écoutent nos excellentes musiques qui viennent tour à tour charmer leurs oreilles. Les amateurs de bonne bière passent au comptoir du kiosque pour y déguster le jus vermeil, en fredonnant.

Qu'un autre vénère
L'antique Bacchus
Moi je lui préfère
Le roi Gambrinus.

Ce pauvre kiosque était bien délaissé depuis les jours d'hiver et sa solitude semblait propice aux funestes projets de Félix Quesnoy et Charles Delvoye, mauvais garnements, hobitués de la correctionnelle, toujours prêts à faire un mauvais coup quand l'occasion s'en présentait. Ils fracturèrent, la semaine dernière, la porte du kiosque et volèrent des litres de liqueur.

Le tribunal condamne l'un à 3 mois et l'autre à 6 mois. MAITRE CARRÉ.

Tribunal de Commerce de Roubaix

Audience du 23 janvier 1887

Présidence de M. HENRY FOSSUT.

Les règlements d'atelier

Voici la solution qui a été donnée aujourd'hui à cette affaire dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs. Il s'agit, on s'en souvient, d'un différend, survenu à propos du règlement d'atelier, entre M. Dhalluin-Lepers et l'un de ses ouvriers, M. Rasson, différend porté d'abord devant le conseil des prud'hommes, dont la décision avait été frappée d'appel par M. Dhalluin-Lepers.

Le Tribunal a mis à néant la décision du conseil des prud'hommes du 27 décembre. Il a donné acte à M. D'Halluin-Lepers, de son offre de payer à M. Rasson, la façon de la pièce en cours, quand le différend a surgi, mais il l'a débouté de sa demande en dommages-intérêts estimant que l'amende prévue par le règlement doit en tenir lieu et il a condamné M. Rasson à payer cette amende. Pour les frais il en met 2|3 à la charge de M. Rasson et 1|3 à la charge de M. D'Halluin-Lepers qui a succombé sur la question de dommages-intérêts.

Nous reproduirons ce jugement in-extenso mais nous relevons aujourd'hui les principes qui en découlent, à savoir :

Les conventions font la loi entre les parties et elles obligent le patron comme l'ouvrier.

Une tâche, commencée sous l'empire d'un règlement, est soumise aux obligations de ce règlement jusqu'à ce qu'elle ait été terminée ; par suite le patron, pas plus que l'ouvrier, n'a le droit de changer, en cours d'exécution, les conditions sous lesquelles cette tâche a été commencée, et lorsqu'un patron fait un nouveau règlement, il ne peut le mettre en vigueur qu'en laissant à ses ouvriers le temps nécessaire pour qu'ils puissent finir le travail commencé sous l'empire de l'ancien règlement.

L'ouvrier, de son côté, ne peut pas interrompre brusquement son travail sans se rendre passible des amendes prévues par le règlement qui était en vigueur quand il a commencé sa tâche.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Présidence de M. PARENTY

Audience du mardi 24 janvier 1888

Affaire d'échardonnage

Le tribunal a rendu aujourd'hui son jugement dans cette importante affaire.

A la suite du rapport des experts, l'opinion générale était que MM. Isaac Holden, de Croix, gagneraient leur procès.

Il n'en a pourtant rien été, et MM. Jonathan Holden et Harmel du Val-des-Bois triomphent entièrement.

Nous donnerons les motifs du jugement dès qu'il nous sera communiqué.

Voici les principales dispositions qu'il contient:

« Le Tribunal déclare que Offermann est le premier qui a eu l'idée d'échardonner la laine après le cardage;

» Que la description faite par Offerman était suffisante pour la carde;

» Que le certificat d'addition pris en 1881 par Offerman est valable, puisqu'il n'est que le perfectionnement de l'invention ayant fait l'objet du brevet.

» Il déclare également que le brevet Harmel est valable, comme perfectionnement, du brevet Offermann, alors que MM. Harmel Frères justifient qu'ils sont propriétaires du brevet Offermann. »

Sur la question d'exploitation, le tribunal juge que l'exploitation faite au Val-des-Bois a été sérieuse.

Ayant écarté les différentes nullités invoquées par les défendeurs, il décide que la maison Isaac Holden et fils a changé brusquement son mode d'échardonnage et pris le procédé et l'idée de M. Offermann.

En conséquence, MM. Isaac Holden et fils sont déclarés contrefacteurs ; — le jugement doit être publié à leurs frais dans cinq journaux, au choix de MM. Harmel et Jonathan Holden.

Les 72 appareils de MM. Isaac Holden et fils sont confisqués au profit de MM. Harmel frères et Jonathan Holden.

Le tribunal condamne MM. Isaac Holden et fils à payer des dommages-intérêts à libeller par état.

Tous les frais sont mis à la charge de MM. Isaac Holden. MAITRE CARRÉ.

NORD

Maubeuge. — Lundi à 10 h. 1|2, ont eu lieu les funérailles de M. Lecomte, la principale victime de la catastrophe survenue *samedi*, à l'usine à gaz de Maubeuge.

Plus de trois mille personnes de la ville et des environs suivaient le convoi.

Au cimetière l'éloge du défunt a été prononcé par M. le maire Berteau.

PAS-DE-CALAIS

Une grave affaire. — Samedi soir, une rixe grave se produisait sur la route de Beaurains à Neuville, près d'Arras. Un charretier s'était pris de querelle avec un autre individu. Tout à coup, celui-ci, furieux, saisit son adversaire à bras le corps et le jeta violemment sous les roues de son lourd véhicule. Le malheureux charretier fut écrasé; il eut la colonne vertébrale brisée, et la mort fut presque instantanée. Le meurtrier a été arrêté.

BELGIQUE

Bruxelles. — Il n'est question dans les cercles diplomatiques et ministériels que de l'intervention — attendue — de l'Allemagne, dans nos affaires intérieures, à propos des fortifications de la Meuse. Cette intervention s'est produite, il y a une dizaine de jours, sous la forme de remontrances plus ou moins respectueuses au gouvernement belge, par l'intermédiaire de l'ambassadeur d'Allemagne. Coïncidence étrange, et qui sera commentee : l'ambassadeur d'Allemagne, M. le comte de Brandebourg, a formulé en même temps que ses remontrances son intention de quitter à bref délai l'ambassade. Et, de fait, avant-hier on annonçait la démission de l'ambassadeur qui repartira incessamment pour Berlin. Naturellement, on allègue des motifs de santé pour expliquer cette retraite. Inutile d'insister sur l'émoi qui règne en haut lieu.

Cet émoi commence, d'ailleurs, à régner aussi dans le public. Mille bruits circulent. A tort ou à raison, l'on affirme que Liège et Anvers sont peuplées d'Allemands. Le fait de la présence de nombreux agents d'Outre-Rhin en Belgique n'est, au reste, pas contestable : il est notoire, par exemple, que toute notre frontière du Sud, depuis Mons jusque Halanzy, a été étudiée à fond par les Allemands. Nombre de personnes ont vu des inconnus lever des plans, dresser des cartes contenant mille renseignements sur la zône. L'opinion générale est qu'il faut aviser — et promptement.

On ne parle d'ailleurs plus que de fortifications et d'embastillements dans notre petite Belgique, naguère si pacifique. Outre les camps retranchés qu'on crée à Liège et à Namur, les autorités militaires poursuivent avec la plus grande activité la construction des coupoles qui doivent compléter l'armement de la citadelle du Nord à Anvers. On sait que les fronts intérieurs de cette formidable citadelle ont disparu, depuis la construction des immenses bassins *America* et *Africa*,

La monnaie du Congo est en circulation.

Les pièces portent sur leur face principale le portrait de Léopold II, gravé par L. Wiener, avec cette inscription : « Léopold II, R. D. Belges, Souv. de l'Etat ind. du Congo ». A l'envers se trouvent les armoiries de Belgique et l'écu du Congo, avec la devise : « Travail et Progrès ». Il y est fait mention aussi de la valeur de la pièce et du millésime de l'année d'émission.

La devise est reproduite en exergue.

Cette monnaie n'a pas cours légal en Belgique.

M. Jules Massenet et Mme Rose Caron sont arrivés à Bruxelles pour les études d'*Eve*, au Concert populaire.

Le comte Sydney O'Danne, ex-précepteur du prince Guillaume de Prusse, qui a été arrêté et emprisonné en France comme espion allemand et qui se donne lui-même comme chef d'un parti irlandais et ami de la France, vient de purger sa peine. Il est arrivé dimanche matin à Bruxelles et s'est installé au Grand-Hôtel.

Tentative de parricide à Molenbeek-St-Jean. — Rue du Frontispice, 77, à Molenbeek-Saint-Jean, habite une famille qui est loin d'être heureuse. Il y a beaucoup d'enfants et le père, un honnête journalier, déjà d'un certain âge, est malheureusement sans occupation. A ce chagrin s'en ajoute un autre : Un de ses fils, un jeune débardeur de 17 ans, dépense son salaire en orgies.

Hier, le jeune alcoolisé s'y est pris avec plus de brutalité que de coutume. Le pauvre père n'avait pu satisfaire à ses exigences, car la misère régnait à son foyer. Exaspéré par ce refus, le fils dénaturé s'empara de deux couteaux et voulait faire un mauvais parti à l'auteur de ses jours.

Le père se réfugia dans la rue pour échapper aux mauvais traitements de son fils.

Un attroupement se forma ; Edouard Mommens jeta au-dessus du mur de clôture de la station de l'Allée-Verte, les deux armes, dont il avait voulu faire usage. Puis il disparut. On n'a plus eu de ses nouvelles.

Meeting socialiste à La Louvière. — Un meeting socialiste a été tenu hier dans le *Salon Mainil*, à La Louvière. Environ 200 ouvriers y assistaient.

Ce nombre très restreint d'auditeurs tend à prouver que les ouvriers du centre n'ont plus une foi bien vive dans MM. les orateurs socialistes.

M. Georges Defuisseaux y a pris la parole et s'est étendu très longuement sur les avantages du suffrage universel. L'orateur bruxellois a ensuite recommandé la réorganisation des ligues ouvrières, qui depuis les évènements de l'an dernier ont été désertées par un grand nombre d'ouvriers. Il a terminé son discours en critiquant énergiquement la justice, qui a ordonné à Bruxelles la saisie du journal la *République*, qui est, comme on sait, l'organe d'Alfred Defuisseaux.

Après ce discours, le citoyen Paul Conreur a pris la parole et, en parlant de la Révolution française, il a dit que Louis XVI avait eu recours aux puissances étrangères lorsque son peuple se souleva pour conquérir la liberté. Louis XVI, dit-il, convaincu de trahison, eut la tête tranchée. Le peuple belge fera la même chose, si Léopold II trahit le serment qu'il a prêté lors de son avènement au trône.

Incendie à Liège. — *Dévouement d'une mère.* — Hier matin, vers une heure, pendant que la femme Paquay était occupé au rez-de-chaussée, le feu a éclaté à l'étage, dans la chambre où dorment ses 5 enfants. A la première alerte, elle se précipita dans la chambre, s'empara de deux de ses enfants qu'elle transporta en bas, pour aussitôt s'élancer de nouveau dans la fournaise ardente sauver les autres, n'ayant égard ni aux flammes qui lèchaient ses mains et sa figure, ni à ses vêtements, qui commençaient à prendre feu.

Les secours ne vinrent pas assez vite pour empêcher la maison de brûler avec tout ce qu'elle contenait.

La chambre où dormaient les enfants Paquay était éclairée à l'aide d'une lampe à pétrole; on suppose qu'un accident l'aura renversée et qu'elle aura ainsi mis le feu aux meubles environnants.

Vol audacieux à Mons. — Un vol audacieux a eu lieu hier, vers 5 heures du soir, chez M. Quequin, photographe qui avait établi, dans la rue de la Station, une galerie de portraits.

Garantie par des glaces, cette galerie était accessible au public. Un individu, dont on n'a pu retrouver les traces, profitant d'un moment où personne ne se trouvait dans la galerie, à cassé plusieurs glace et enlevé des objets d'un prix très considérables.

Triste accident à Poperinghe. — Dieudonné Q..., âgé de 24 ans, fils aîné d'un cultivateur, était occupé à nettoyer un fusil qu'il ne croyait pas chargé, lorsque tout à coup une détonation se fit entendre et Dieudonné reçut la charge en pleine poitrine. Un médecin appelé en toute hâte désespère de le sauver.

Ostende. — Le bateau pilote n° 2 a échoué dans la nuit de dimanche à 4 milles d'Ostende par suite du brouillard ; l'équipage a pu être sauvé. On présume ne pas pouvoir renflouer le bateau.

ETAT-CIVIL. ROUBAIX. — *Déclarations de naissances du 23 janvier.* — Alfred Bart, rue Blanchemaille, Hôtel-Dieu. — Marguerite Nivesse, rue Sain-Euleuthère, 10. — Jeanne Brocquevielle, rue de Maufait, maisons Briet. — Juliette Burggraeve, rue des Longues-Haies, cour Saint Joseph, 13 — Julie Verbracken, rue Saint-Eleuthère, 3. Maria Verbraeken, rue Marquisat, cour Couthier, 3. — Omer Verfaillie, Grande-Rue, cour Basse, 2. — Lucien Vandenbrande, rue Lafayette, maison Vermotte.—Arthur Balot, rue d'Alma, cour Frasez, 36. — Louise Gilleron, rue Sully, 29. — Anna Delbar, boulevard de Cambrai, maisons Selosse, 6. Emile Paemelaere, rue Descartes, maisons Pennel, 7. — Maurice Delecluse, boulevard de Strasbourg. — Julie Secret, Hôtel-Dieu. — *Mariages du 23 janvier.* — Félix Ternynck, 24 ans, industriel, rue de Lille, 51, et Valentine Boulenger, 18 ans, sans profession, rue Pellart, 39. — Léon Vanhecke, 23 ans, journalier, rue de Naples, cour Staelen, 3, et Antoinette Dewolf, 32 ans, cuisinière, rue Jules Deregnaucourt, 50 — Charles Boyart, 33 ans, tisserand, rue Saint-Jean, 69, et Joséphine Spriet, 29 ans, ménagère, rue de Lannoy, cour Borgie, 3. — Paul Nys, 18 ans, plieur, rue de l'Epeule, et Eugénie Meeschaert, 18 ans, repasseuse, rue Saint-Etienne, 8. — Emile Dhaye, 23 ans, monteur de chaines, rue Saint-Eleuthère, 2, et François Dufour, 26 ans, sans profession, rue Daubenton, 55. — *Déclarations de décès du 23 janvier.* — Florine Delaplace, 52 ans, ménagère, cour de l'Ommelet, impasse Vernet. — Malaise, présenté sans vie, rue du Fontenoy, cour Moreau, 39. — Sidonie Leclercq, 1 an, rue de Marquisat, 18. — Fidéline Ducatez, 53 ans, ménagère, rue Ste-Elisabeth, 10. — Eugénie Leveugle, 1 an, rue Plutarque. 19. — Prosper Prouvost, 64 ans, journalier, rue du Nouveau-Monde, 3. — Henriette Odou, 2 mois, rue des Anges, 2. — Pierre Baesens, 64 ans, tisserand, rue de la Perche, fort Sioen, 13. — Maria Bonte, 8 ans, rue de la Banque, cour Desfontaine, 4 — Inghels, 42 ans, tisserande, Hôtel-Dieu. — Alexandre Herris, 58 ans, tourneur en fer, Hôtel-Dieu. — Stéphanie Foubert, 6 mois, rue de l'Alouette, cour Farvacque, 7. — Joseph Weyts, 59 ans, fileur, rue de Decrême, cour de la Balance, 13.

WATTRELOS. — *Déclarations de naissances du 15 au 22 janvier.* — Emile Doutreluigne, Baillerie. — Gustave Darthoo, Enfer. — Jeanne Debucquoy, Petit-Tournay. — Marie Petillon, Vieille-Place. — Hubert Castelain, Bas-Chemin. — Alice Duhamel, Vieille-Place — Henri D'haenens, Petit Tournay. — Héléna Deschamps. Vieille-Place. — Adolphe Vancauwenberge, Vieille-Place Eugénie Triton, Laboureur. — *Publications de mariages du 22 janvier.* — Oscar Delmotte, 20 ans, tisserand, et Catherine Bulteaux, 24 ans, redoubleuse. — Alfred Gootschalck, 42 ans, cabaretier, et Marie Watteyn, 33 ans, ménagère — Adolphe Merchier, 24 ans, garçon boulanger, et Marie Verbeke 28 ans, servante — Alfred Six, 26 ans, employé de commerce, et Adelphine Dupont, 20 ans, sans profession. — Jean-Baptiste Pollet, 36 ans, contre-maître, et Marie Denis, 36 ans, servante. — *Mariages.* — Henri Leman, 30 ans tisserand, et Marie Seynave, 22 ans, ménagère — Henri Corne, 21 ans, tisserand, et Maria Dubrulle, 21 ans, tisserande. — *Déclarations de décès du 15 au 22 janvier.* — Adelaide Hoscepied, 80 ans 4 mois, ménagère, Place — Désiré Herman, 37 ans 2 mois, tourneur en bois, Vieille-Place.— Albert Lepoutre, 10 mois, Hautes Voies. — Marie Lepers, 25 ans, 6 mois, soigneuse, Breuil. — Marie Meurisse, 82 ans 7 mois, sans profession, Beck.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 21 janvier.* — Philippe Vandenberghe rue des Poutrains. — Laurent Catteau, rue de Dunkerque. — Achille Gysselinck, rue de la Latte. — Alice Vanaverbeck, rue Tossée. — *Du 22* — Henri Rouvens, rue d'Anvers. — Adolphine Ducoulombier, pont de Neuville. — Marie Housay, rue des Carliers. — Emile Braye, Brun-Pain. — Justine Helbeg, Blanc-Seau. — Pierre Lebrun, rue de Lille. — Henri Vaunette. Croix-Rouge. — *Mariages.* — Henri Catteau, 27 ans, employé d'architecte, et Julienne, 21 ans, sans profession. — Jules Leterme, 23 ans, tisserand, et Marie Debrel, 23 ans, sans profession. — Gustave Wastyn, 23 ans, rattacheur, et Hortense Desrousseaux, 21 ans, soigneuse. — Louis Castelain, 23 ans, employé, et Julie Couvreur, 27 ans, tailleuse. — J.-B. Petit, 27 ans, rattacheur, et Marie Bracke, 23 ans, soigneuse — Charles Puype, 35 ans, tisserand, et Marie Deltour, 24 ans, sans profession — J.-B. Leclercq, 27 ans, fileur, et Marie Blancke, soigneuse. — *Déclarations de décès.* — Angélique Dupont, 63 ans 5 mois, sans profession, rue Quiétem. — Antoinette Deschamps, 13 heures, sentier du Hallot. — Jules Delattre 3 mois 21 jours, rue Béranger. — *Du 22.* — Louis Lallemand, 6 mois, rue Jean Legrand. — Marie Depaepe, 74 ans 9 mois, sans profession, rue de Lille. — Joséphine Pyl, 77 ans 2 mois, sans profession, rue du Vivier. — Fidéline Hennion, 64 ans 9 mois, sans profession, rue du Triangle. — Marie Castel, 3 ans, Marlière. — *Du 23* — Maurice Lebrun, 88 ans 10 mois, sans profession, Blanche Porte. — Gustave Dutilleux, 39 ans 5 mois, journalier, rue Clinquet. — Catherine Pelot, 85 ans, sans profession, rue Neuve-de-Roubaix. — Angélina Jésupret, rue du Moulin-Fagot.

BOUSBECQUE. — *Déclarations de décès du 15 au 22 janvier.* — Henri Vandoolaghe, 16 mois, Blandrisse.

BONDUES. — *Déclarations de décès du 15 au 21 janvier.* — Catherine Bonte, 80 ans, Hospice. — Louis Wattel, 90 ans, cultivateur, parc de Linselles.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille GALLOIS-PLATEL qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de M. Alfred-Adolphe GALLOIS, soldat au 1er régiment d'infanterie de marine, en mission au Soudan, décédé à Dackar (Haut Sénégal), le 1er janvier 1888, dans sa 23e année. Ils vous prient d'assister au Service Solennel, qui sera célébré le mercredi 25 courant, à 10 heures, en l'église Ste-Elisabeth, à Roubaix.

Les amis et connaissances de la famille DELAPLACE-CLETY qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Florine DELAPLACE, décédée à Roubaix, le 23 janvier 1888, dans sa 53e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le mercredi 25 courant, à 9 heures, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le même jour, à 4 heures 1|2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Ommelet, (impasse Horace Vernet).

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 25 janvier 1888, à 9 heures 1|2, pour le repos de l'âme de Dame Rufine-Adèle BOURGEOIS, veuve en de M. Pierre-François MORELLE, décédée à Roubaix, le 26 décembre 1887, dans sa 73e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du mois sera célébré au Maître-Autel de l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mercredi 25 janvier 1888, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Angèle-Hortense DESCHAMPS, épouse de Monsieur Paul CATTEAU, décédé à Roubaix, le 25 décembre 1887, dans sa 24e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

TRIBUNAUX

L'agression contre M. Portalis

On connaît l'agression dont M. Portalis, directeur du *XIXe Siècle*, a été victime, boulevard Malesherbes, le 10 novembre dernier, vers 9 heures et demie du soir. La 6e Chambre correctionnelle de Paris à jugé lundi l'auteur de cette agression, *Zulpha*, et ses complices Piffero et Baylac.

M. Portalis est convaincu que cette agression et les deux vols de papiers commis chez lui précédemment ont une étroite connexité, bien que l'information ne l'ait pas établie.

La campagne contre M. Wilson est, dans son opinion, la véritable cause de tout.

Devant le commissaire de police, les prévenus ont déclaré qu'un inconnu leur avait dit d'assommer M. Portalis et de lui voler ce qu'il portait.

Zulpha est condamné à deux ans de prison ; Piffèro, à quinze mois et Baylac à treize mois, et chacun à cinq années d'interdiction de séjour.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Une lettre de Louise Michel à Rochefort

M. Rochefort publie, dans l'*Intransigeant*, la lettre suivante qu'il a reçue de Mlle Louise Michel :

« Paris, 23 janvier.

» Mon cher ami,

» Je suis bien heureuse que vous me témoigniez autant d'amitié.

» Je vais bien. J'irai demain pour l'extraction de la balle chez Labbé.

» Je suis bien, très bien.

» *Je vous embrasse de tout cœur.*

« LOUISE MICHEL. »

Les Allemands à Liège. — Un important Conseil des ministres à Bruxelles. — Observations du gouvernement français.

Bruxelles, 24 janvier. — Hier a eu lieu un long et très important Conseil des ministres.

Aucun des ministres n'avoulu donner à ce sujet le moindre renseignement, mais il est certain que la délibération a été grave et très longue.

Le conseil s'est occupé de la question des fortifications de la Meuse, et de l'occupation de Liège par les Allemands en cas de guerre.

Dans le monde officiel on affirme que le gouvernement français a fait des observations au gouvernement belge, et que c'est à la suite de ces observations, qu'a eu lieu le conseil des ministres d'aujourd'hui.

Du reste, les Allemands s'occupent de plus en plus de la Belgique et de nos armements. Un vol vient d'être commis chez un officier supérieur d'artillerie pendant qu'il était à la chasse. On a laissé l'argent et on a volé les papiers.

Il y a quelque temps avait eu lieu un vol du même genre.

La question bulgare. — Invitation du sultan aux puissances

Vienne, 24 janvier. — On affirme dans les cercles officieux que la question bulgare va entrer dans une phase décisive.

Le sultan a définitivement refusé de sommer, au nom de l'Europe, le prince Ferdinand de quitter la Bulgarie.

Il a reculé devant les conséquences d'une pareille initiative. Il a craint surtout d'être entrainé à une occupation militaire qui mettrait bientôt aux prises les puissances qui se disputent la prépondérance dans les Balkans et d'avoir finalement à payer les frais de la lutte.

Il a cependant consenti à inviter les puissances signataires du traité de Berlin à mettre collectivement le prince Ferdinand en demeure d'abdiquer.

Cette invitation sera très prochainement adressée aux différents cabinets.

On pense que, devant cette manifestation collective, le prince Ferdinand s'inclinera et s'éloignera sans résistance de la Bulgarie.

Un prochain soulèvement en Bulgarie

Un des correspondants du *Journal des Débats* à Vienne a rencontré à Pirot trois émigrés bulgares qui fuyaient Sofia de peur d'être arrêtés.

Ils racontent qu'une vaste insurrection se prépare en Bulgarie pour le mois de février.

Les organisateurs de ce soulèvement croient pouvoir entrainer les deux tiers de l'armée.

Les émigrés se rendent en Suisse, prêts à rentrer au premier signal.

Voir, à la 1re page, les autres dépêches et la dernière heure.

GRAND THEATRE DE ROUBAIX. — Bureaux à 7 h. 1|4. — Rideau à 8 h. 0|0. — Jeudi 26 janvier 1887. — Dix-septième représentation d'abonnement. — Spectacle extraordinaire. — Entrées de faveur généralement suspendues. — ROMEO ET JULIETTE, opéra en 7 tableaux, paroles de MM. J. Barbier et Carré, musique de Ch. Gounod, représenté conformément à l'Opéra-Comique de Paris en 1878 (nouvelle version de l'auteur sans coupure). — Orchestre dirigé par M. de la Chaussée.

JUBILÉ SACERDOTAL DE LÉON XIII. — *La Société de Propagande par la presse et par l'image* vient de mettre en vente un très beau portrait en eléographie de S. S. Léon XIII à l'occasion de son jubilé sacerdotal. Le Souverain est en buste, soutane blanche; à sa droite se trouve Saint-Pierre, en pied; à sa gauche, l'apôtre Saint-Paul, également en pied; au second plan du tableau on voit le futur Pape recevant la mitre, et un peu plus loin il reçoit le chapeau de cardinal des mains de Pie IX. Au bas du tableau se trouve l'église de Saint-Pierre de Rome, ayant d'un côté la Résurrection, de l'autre l'Assomption de la très Sainte-Vierge. Tous ces sujets forment comme autant de tableaux, ils sont disposés avec art et forment comme une auréole au sujet principal. L'ensemble est parfait et plait à la fois aux yeux et au cœur. — Tous nos lecteurs voudront posséder ce précieux souvenir du jubilé du grand Pape Léon XIII. — Ce tableau est roulé soigneusement autour d'un cylindre et envoyé *franco poste* dans le monde entier, un seul tableau, prix 2 fr.; deux tableaux, 3 fr. 50 c.; quatre tableaux, 6 fr.

Adresser toutes les demandes à la *Société de Propagande, rue de l'Estrapade, 15, Paris.*

Maison A. BOUTRY
36, rue de l'Espérance, Roubaix
ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS
Spécialement :
Pavages, Sables et Graviers
FOURNITURE ET POSE DE VOIES FERRÉES
Couvertures, zinguerie et plomberie
Réparations en tous genres.
Grande célérité 1498 2713

LE MASSON
Dentiste Expert
Dents et Dentiers perfectionnés
Rue de l'Espérance, 6, Roubaix

QUESTIONS D'ARGENT

On dirait un marché convalescent: dans les derniers jours de la semaine il a essayé de force, il en ressenti un peu de fatigue et le repos semblait lui être ordonné : aujourd'hui c'était une bourse de santé.

Les transactions ont été rares, un peu molles même; cependant aucune indication décourageante ne nous est parvenue : le comptant vigoureux a soutenu le terme. Les cours de clôture 81.27 et 107.82 sont à peu près ceux du samedi. La mollesse a été caractérisée plutôt sur les fonds étrangers : et encore n'est-ce qu'une nuance, puisque l'Italien reste à 94.25 ; l'Extérieure à 67.1|16 ; l'Egypte à 373 et le Hongrois 77.75.

On avait les yeux sur le Panama, il clôture à 273, le titre ne vient pas et on le voit, le succès est maigre pour les agioteurs à la baisse. Le Suez a paru inattaqurble à 2077.

Le marasme qui entoure les établissements de Crédit ne se dissipe guère que pour le Foncier dont l'aation est bien tenue à 1382.

Actions et Obligations de nos Chemins de fer trouvent un comptant toujours favorable. Le marché des valeurs minières a été plus calme, le Rio a fléchi à 510, les acheteurs sont patients et les vendeurs sont prudents.

ADRESSES COMMERCIALES

de Roubaix-Tourcoing

Mercerie, Lingerie, Chapellerie et divers

LE « JOURNAL DE ROUBAIX » PUBLIE RÉGULIÈREMENT, DANS SA GRANDE ET DANS SA PETITE ÉDITION, LES ADRESSES DES PRINCIPAUX FOURNISSEURS D'ARTICLES POUR MERCERIE, LINGERIE, CHAPELLERIE, ETC. 3

FABRIQUE DE VITRAUX. — **Robert et Jardez**, boulevard de Cambrai, 12, précédemment rue Sébastopol. 537

Mercerie en gros. *A la Navette d'or*, rue du Vieil-Abreuvoir, 7, Roubaix. **Fournier-Chius.** Articles recommandés : brosserie, cravates, foulards, corsets, rubans de soie, cotons et laines à tricoter. Bijouterie deuil et doublé. Dépôt de gilets de chasse de Santerre.

A partir du premier janvier, les magasins seront transférés rue Nain, n° 6.

Fabrique de chapeaux de feutre et soie. **Pierre Segard,** 40, rue Saint-Pierre, angle de la rue de l'Ermitage, Roubaix. 517

Photographie Elkan, rue Pellart, 74, Roubaix. Portraits émaillés en tous genres. Spécialité de grands portraits au charbon. Photo-peinture, photo-miniature. Grands portraits peints à l'huile depuis 30 fr. 519

Lemay, changeur, 55, rue des Champs, Roubaix. Achat et vente au comptant des obligations aux bourses de Paris, Lille, Bruxelles, Anvers. Seule maison de change ne traitant pas les opérations par spéculation, de jeu, c'est-à-dire le terme, et où les clients trouvent toutes les listes de Bruxelles, d'Anvers, etc., tirages parus à ce jour ou tirages nouveaux. Bureaux ouverts de 8 heures matin à 7 heures soir. Dimanches et fêtes exceptés. 520

Papiers et Sacs. — **Montens-Deschauwer** 51, rue Daubenton, Roubaix. — Papiers en tous genres. 522

Delgrange-Belpalme, *ebéniste*, rue Saint Joseph, 72 bis, Roubaix (près l'église des Pères). — Fabrique et magasin de meubles en tous genres, ouvrage garanti. Réparations de meubles soignées. 525

François Delombaerde, *horticulteur à Mouveaux.* Arrangement et entretien de jardins et parcs par abonnements ou à la journée. Taille d'arbres, fauchage et entretien des pelouses. Arbres et plantes de toutes espèces. Fleurs coupées, bouquets et couronnes en tous genres. Dépôt de terre de Bruyères et de Purcet de bonne provenance. Il suffit d'écrire pour être servi de suite. 527

ZURICH, compagnie d'assurances contre les accidents. Polices individuelles contre les accidents de toute nature et collectives avec garantie de la responsabilité des patrons. La Compagnie Zurick a pris part au reglement de la catastrophe du 5 novembre 1883, et elle a indemnisé les victimes de l'explosion du 15 décembre 1884. Elle règle annuellement, à Roubaix, près de 300 sinistres. — Direction particulière : **M. L. Duthoit**, 17, rue Saint-Vincent-de-Paul. 5

Paul Honoré, rue des Fabricants, 28. Glaces pour devantures de magasins. Miroiterie en gros. Encadrements. Entreprise de travaux de peinture et vitrerie. — ASSURANCE contre le bris des glaces. 534

Le directeur-gérant : ALFRED REBOUX.

Imp. ALFRED REBOUX, rue Neuve, 17 Roubaix.